



Mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 et **séance d'information**

Pour faire suite à la publication, la CNAV trouve la position du Conseil fédéral incompréhensible concernant la mise en œuvre de l'initiative 19.475. La CNAV par l'intermédiaire de l'USP va déposer des interpellations dans le cadre de la session spéciale. Nous ne pouvons rester sans rien faire et si nécessaire d'autres actions et démarches sont prévues. Le manque d'anticipation de l'autorité de tutelle est vraiment décevant pour rester poli. Quelle est le message politique donné ? Sommes-nous trop riches pour mettre en place des conditions cadres permettant de maintenir un auto-apvisionnement aux consommateurs de Suisse ? Est-ce que le régime alimentaire des fonctionnaires fédéraux est régi uniquement de graines et racines ? Outre frontière, la réalité des peuples est visiblement différente et les responsables politiques européens ont décidé de libération des surfaces afin de subvenir le mieux possible aux besoins alimentaires. Juger de courte durée par l'OFAG, la guerre dévastatrice en Ukraine devrait se terminer rapidement pour laisser place à l'imposition d'une politique agricole 22+ par la petite porte, où l'autorité de tutelle a été froissée d'être déboutée par le parlement fédéral. La sécurité alimentaire doit passer par une réaction de nos autorités politiques afin de donner un signal aux producteurs qui comptent encore assurer leur fonction première, à savoir nourrir leur population.

Indépendamment de notre mécontentement et après réflexion, nous avons décidé d'informer les agriculteurs et viticulteurs de la mise en œuvre de la politique agricole pour 2023, ceci à courte échéance et compte tenu des inscriptions aux programmes durant l'été 2022.

Nous vous invitons donc à trois séances pour le secteur agricole et une séance pour la viticulture qui se donnera ultérieurement en collaboration avec la station viticole. Ces trois séances permettront de parler aussi de la campagne de votation sur l'élevage de masse.

Mardi 31 mai à 20h à la grande salle à Evologia à Cernier

Mardi 7 juin à 20h à la Rouveraie à Bevaix

Jeudi 9 juin à 20h à la grande salle à la Sagne

Nous restons bien entendu à disposition et nous vous donnons rendez-vous prochainement.

Panneaux pour le respect de la campagne

Le printemps étant là et l'été approchant, les joies de la balade reprennent. Ainsi la CNAV s'est dotée d'une certaine quantité de panneaux concernant le respect de la campagne et les déchets. Le but étant de sensibiliser les marcheurs et autres randonneurs à la gestion de l'espace rural. Les personnes intéressées peuvent s'en fournir gratuitement auprès du secrétariat de la CNAV à Cernier.

Matériel initiative élevage intensif

Nous avons à disposition des drapeaux et autocollants contre l'initiative "Elevage intensif". Si vous souhaitez vous en procurer, merci de prendre contact avec notre secrétariat au ☎ 032 889 36 30 ou ✉ cnav@ne.ch.

Aide à l'halte spontanée des gens du voyage

La Fondation "Assurer l'avenir des gens du voyage suisses" a élaboré en collaboration avec l'USP des informations, des recommandations et un modèle de contrat pour une halte spontanée des gens du voyage suisses.

Vous pouvez trouver toutes les informations et documents nécessaires en suivant le lien : www.sbv-usp.ch/fr/service/aide-a-lhalte-spontanee-des-gens-du-voyage/

Rafraichissement du site internet

Afin de répondre à la demande d'une utilisation plus simple et afin de retrouver les documents de manière plus rapide, nous avons procédé à une refonte de l'ensemble du site internet. Ce dernier qui vient d'être activé va vous permettre en outre de jouir d'un moteur de recherche, d'un historique des dossiers et des bulletins info. À cela s'ajoute un toilettage et un allègement dans son ensemble ainsi que de l'amélioration de la mise à disposition des documents de contrôles sous l'onglet ANAPI.

Nous vous souhaitons une belle découverte et nous restons bien entendu à disposition si nécessaire.

Pour information, nos bureaux seront fermés le **vendredi 27 mai 2022** (vendredi de l'Ascension).

Examens du CFC agricole et remise des diplômes

Le printemps est là. Il est venu le temps de présenter le fruit de tous les efforts fournis durant ces deux ou trois dernières années de formation au travers des examens de CFC qui se déroulent de la fin avril jusqu'à début juin.

De nombreuses personnes pensent que la réussite correspond à l'acquisition d'un diplôme. Cependant, la "véritable réussite" réside dans le chemin parcouru tout au long de ces années de formations.

La CNAV souhaite un grand succès aux candidat-e-s.

La cérémonie de remise des diplômes se déroulera le **mercredi après-midi 29 juin 2022** sur le site d'Evologia à Cernier.

Marché de bétail des Ponts-de-Martel

En lien avec les animaux désormais refusés lors des marchés de bétail (boiteries, abcès, amaigrissement marqué...), l'OSAV en collaboration avec l'association suisse des vétérinaires cantonaux a élaboré un **Guide d'évaluation de l'aptitude au transport des animaux de boucherie malades ou blessés**. Ce guide peut être consulté sur notre site internet (www.cnav.ch/CNAV/Marche-de-betail). Celui-ci précise dans quel cas un animal peut être transporté, avec ou sans restrictions, et notamment s'il peut être amené à un marché public.

CNAV- Steven Siegenthaler



Informe...

Site internet

La visibilité et les contenus du site internet de l'ANAPI ont été passablement revus et adaptés afin d'offrir davantage d'informations relatives à chaque type de contrôle et de faciliter l'accès aux différents documents de référence et de contrôles. Il est désormais en ligne et vous pouvez le consulter sous : www.cnav.ch/anapi

Dossiers PER

Le délai de retour des dossiers PER fixé au 31 mars a été globalement bien respecté. Nous vous remercions pour votre ponctualité. Les retardataires ont été avisés par courrier mi-avril.

Contrôles d'été

Les contrôles PER et de l'hygiène dans la production primaire végétale ont débuté le 10 mai et sont coordonnés avec les contrôles Protection des eaux, PLVH et labels pour les agriculteurs concernés.

Pour rappel, une **liste des documents à préparer** en prévision des différents contrôles est disponible sur le site internet (www.cnav.ch/ANAPI/PER).

Nous rappelons que le **carnet des prés** (zone herbagère) ou le **carnet des champs** (zone de culture) sont des documents importants dans le cadre des PER. Les indications concernant le travail du sol, le semis/plantation, les soins aux cultures, les dates de récolte (moisson, fauche, pâture), les rendements, ainsi que l'utilisation des engrais et des phytosanitaires (y compris traitement plante par plante) doivent y être enregistrées.

Pour rappel, les règles techniques PER exigent lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'enregistrement des éléments suivants : nom du produit, **numéro W d'homologation**, date d'utilisation, quantité/ha, motif du traitement, seuil de tolérance, délais d'attente (exigé pour les contrôles de la production primaire).

Concernant l'inscription du numéro W d'homologation, il est également possible de réaliser un inventaire des phytosanitaires stockés et utilisés sur votre exploitation ou d'utiliser la **fiche facultative PER-phytosanitaires** (www.cnav.ch/ANAPI/PER). Ces documents vous permettent par ailleurs de résumer les exigences particulières à respecter pour vos produits. Vous disposez ainsi d'une meilleure vue d'ensemble avant de procéder à une intervention. Comme les conditions d'utilisation sont susceptibles de changer à tout moment, attention de veiller à consulter l'index des produits phytosanitaires avant toute utilisation !

Les **analyses de sol** doivent être renouvelées au moins tous les 10 ans à l'exception des surfaces sur lesquelles la fumure est interdite, des prairies extensives, des prairies peu intensives, des pâturages permanents qui sont exemptés de cette obligation. Plusieurs parcelles adjacentes présentant des propriétés semblables du point de vue du sol et exploitées d'une façon analogue (cultures, fumure) peuvent être regroupées pour le prélèvement des échantillons.

Pour d'autres informations concernant les PER vous pouvez consulter les Règles techniques PER 2022, ainsi que le résumé des exigences PER disponibles sur notre site internet.

ANAPI – Florence Matthey

ÉcoRéseaux : Rappel des exigences pour les réseaux renouvelés depuis 2016

Les principales modifications concernent les prairies. Pour les autres types de mesures, les exigences sont restées très similaires.

Pour le détail, il convient de se référer au catalogue de mesures pour la mise en réseau de 2016. Le catalogue est disponible auprès du secrétariat de l'ANAPI ou sur le site internet (www.cnav.ch/ANAPI/Preposes-agricoles) ou du SFFN.

Exigences pour les prairies extensives et peu intensives

Outre les conditions OPD pour la fumure et la date de fauche, deux conditions de base doivent être respectées :

Condition 1 : Pas de conditionneur

Si l'agriculteur est équipé uniquement d'une faucheuse avec conditionneur intégré, celui-ci doit être ouvert au maximum lors de la fauche

Condition 2 : Pas d'ensilage les deux premiers jours

et une condition supplémentaire au choix :

Variante 1 : - **laisser 10% non fauché à chaque coupe** et délai de 7 semaines entre les coupes

Les 10% doivent être maintenus sur chaque parcelle. Il convient de les déplacer au moins chaque année. Le regroupement des 10% non fauché n'est possible que pour des petites parcelles proches l'une l'autre et sur autorisation

Variante 2 : - **retarder la fauche d'1 mois** et fauche de la totalité possible

Variante 3 :- autre mode d'exploitation conforme aux besoins des espèces cibles ou caractéristiques, approuvée par la section nature

La variante choisie en début de période doit être respectée tout au long de la durée du contrat. Il n'est pas possible de changer chaque année de mode de gestion

SFFN - Philippe Jacot

Agrisano Pencas en pleine croissance

En 2021, Agrisano Pencas a à nouveau atteint des résultats satisfaisants. L'entreprise garantit aux exploitations agricoles une prévoyance professionnelle pertinente et adaptée à leurs besoins.

Par rapport à l'année précédente, la masse salariale assurée a augmenté de 9,3 %. Les réserves mathématiques ont même connu une hausse de 15,5 %. Comme par le passé, le résultat de la part assurance a été positif. Seuls les placements de capitaux n'ont pas atteint les résultats espérés. Du fait que la performance des années précédentes s'est à chaque fois avérée supérieure à la moyenne en comparaison transversale, la barre était naturellement placée très haute.

La bonne situation financière d'Agrisano Pencas a permis d'accorder aux personnes assurées un taux d'intérêt de 2,5 % sur leur avoir de vieillesse en 2021. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse profitent également de meilleures prestations. Comme les années précédentes, le conseil de fondation leur a accordé une contribution spéciale de CHF 1'000.–.

En ce qui concerne le taux de couverture, il a fallu accepter un recul de 2 points de pourcentage au 1^{er} janvier 2021. Au vu de la forte hausse des réserves mathématiques, cela n'est pas surprenant. Avec une valeur de 124,5 %, Agrisano Pencas est toujours très solidement financée et donc bien armée pour affronter les turbulences boursières actuelles. Les entreprises affiliées – et donc leurs employées et employés – disposent d'une prévoyance solidement financée, qui leur offre une garantie de stabilité même en période difficile.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Biolley et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

Recherche contrôleur/euse laitier

Les syndicats d'élevage de La Chaux-du-Milieu et La Brévine1 cherchent une personne pour assurer le contrôle laitier d'une vingtaine d'exploitations.

Pour plus d'informations veuillez contacter :

Monsieur Patrick Reymond, La Brévine1 ☎ 079 449 26 80

Monsieur Sylvain Heger, La Chaux-du-Milieu ☎ 078 717 68 30

CCRC Informe...

La Coopérative de construction rurale de Cernier est activement à la recherche d'un nouveau président. Vous souhaitez relever le défi très peu gourmand en temps ? Merci de vous annoncer par téléphone au ☎ 032 889 36 30 ou par mail à cnav@ne.ch.

Pour tout renseignement complémentaire : le président sortant, Martial Robert : ☎ 079 342 85 50 ou le secrétaire, Jonathan Amstutz : ☎ 032 889 36 31.

Par ailleurs, nous vous informons que l'assemblée générale ainsi que la sortie annuelle de la CCRC se dérouleront dans le courant du mois de septembre. Vous serez informés en temps voulu des dates retenues.

CCRC – Jonathan Amstutz



Neuchâtel Œil de Perdrix

Issu de Pinot Noir peu cuvé, l'Œil de Perdrix évolue à Neuchâtel dans son pays d'origine. Les vigneronns sont fiers de leur «Œil» dont les premières traces d'existence remontent au 19^e siècle. Cet emblématique vin rosé provient historiquement de la région, raison pour laquelle le Neuchâtel Œil de Perdrix est considéré par les connaisseurs comme «L'Original».

Le Neuchâtel Œil de Perdrix est fièrement représenté par les différents vigneronns du canton, qui se plaisent à faire déguster ce vin typique et authentique.

*Pour découvrir le millésime 2021, rendez-vous pour la traditionnelle **dégustation publique**.*

Date : **MERCREDI 15 JUIN de 17h à 20h**

Lieu : Au pied du Péristyle de l'Hôtel de Ville à Neuchâtel

Dégustation de 25 Œil de Perdrix + 1 bouteille pour CHF 30.-

Cette année pour la première fois, dégustez 25 Œil de Perdrix et repartez directement avec une bouteille. À l'entrée, vous tirez un bon pour une bouteille à retirer directement auprès du vigneron. Vous pourrez profiter de ce moment d'échange pour en apprendre davantage sur ce vin.

Informations sur la dégustation : www.neuchateloeildeperdrix.ch



Formation de la paysanne : offre 2022-2023 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse ainsi que l'EMTN de Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.
- En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Coûts : La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier de la profession. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examen, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 20 juin 2022, 20h00, FRI, Courtemelon

Mardi 21 juin 2022, 20h00, EMTN, Cernier

Les horaires des cours 2022-23 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Exigences pour l'examen professionnel de "paysanne avec brevet fédéral" :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II
- Deux années de pratique professionnelle dans un ménage agricole (min. 50 %)
- 9 modules obligatoires certifiés : Entretien du linge et de l'habitat, Gestion de l'habitat, Famille et société, Jardinage, Alimentation et préparation des repas, Mise en valeur des produits, Droit rural, Comptabilité agricole, Economie rurale
- Deux modules à option certifiés parmi : Vente directe, Restauration et activités de loisirs, Hébergement à la ferme, Transformation du lait, Elevage et garde du cheval, Garde des ovins caprins lapins et de la volaille, Introduction à l'élevage bovin, Apiculture, etc.

Informations : www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

Formation professionnelle et continue

Ecole de chefs d'exploitation Arc Jurassien

Inscription : jusqu'au 30 juin 2022, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous à retourner à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____

Formation(s) antérieure(s) : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☒ souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche)

☒ accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse : oui non

Modules 2022-2023		Durée (demi- jours)	Prix ⁽³⁾⁽⁴⁾ facturé	Coût net ⁽⁴⁾
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier				
BP01 Entretien du linge et de l'habitat		16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat		10	880.-	240.-
BP07 Droit rural		12	1'040.-	280.-
BP13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille		10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait		10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽¹⁾		8	640.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme - Vente directe ⁽¹⁾		8	560.-	160.-
LW17 Fabrication fromagère ⁽²⁾		10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire Grangeneuve				
BP05 Alimentation et préparation des repas		20	1'680.-	440.-
BP06 Mise en valeur des produits		15	1280.-	340.-
BP08 Comptabilité agricole		10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait		10	880.-	240.-
BP17 Santé et domaine social		10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie - Morges				
BP01 Entretien du linge et de l'habitat		16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat		10	880.-	240.-
BP03 Famille et société		10	880.-	240.-
BP04 Jardinage		15	1'280.-	340.-
BP09 Economie rurale		12	1'040.-	280.-
BF07 Offre de formation à la ferme		8	560.-	160.-
Modules proposés par l'école professionnelle service communautaire Châteauneuf - Sion				
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽¹⁾		8	640.-	160.-
BF04b Accueil à la ferme – Hébergement ⁽¹⁾		8	560.-	160.-
BF19 Petits fruits (bases)		10	880.-	240.-
LW13 Elevage et garde des ovins		10	880.-	240.-

⁽¹⁾ L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04a Accueil à la ferme – Restauration et activité de loisirs nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

⁽²⁾ Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne

⁽³⁾ Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

⁽⁴⁾ Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.

Lieu et date : _____

Signature

Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre

2022 - 2023

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2022 et juin 2023, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2022-2023. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2023-2024. L'offre globale 2022-2024, ainsi que l'horaire 2022-2023 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Coûts : La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier de la profession. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'exams, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 20 juin 2022, 20h00, FRI, Courtemelon

Mardi 21 juin 2022, 20h00, EMTN, Cernier

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2022-2023 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2022**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

----- A retourner, jusqu'au 31 août 2022, à : -----

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ *souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso, les modules de gestion obligatoires suivis en 2022-23 doivent aussi être cochés)*

☞ *accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse :* oui non

Modules 2022-2023		Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽³⁾⁽⁴⁾ facturé	Coût net ⁽⁴⁾
Brevet					
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1040.-	280.-
B02a	Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽¹⁾		20	1'600.-	400.-
B02b	Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽¹⁾		7	560.-	140.-
B03	Marketing		10	880.-	240.-
B04	Gestion du personnel		10	640.- ⁽⁵⁾	255.-
LW01	Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio ⁽²⁾ (Arc JU)	6	20	1'680.-	440.-
LW05	Bétail laitier	6	17	1'440.-	380.-
LW07	Engraissement de gros bétail	4	12	1'040.-	280.-
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
LW09	Engraissement de veaux	2	9	800.-	220.-
LW12	Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins ⁽²⁾ (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
LW18	Module supplémentaire grandes cultures (betteraves, pdt, tournesol...)	3	8	720.-	200.-
LW20	Approfondissement santé des bovins – A Elevage ⁽⁶⁾	2	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽⁷⁾		8	640.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – Hébergement ⁽²⁾⁽⁷⁾ (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – Vente directe ⁽⁷⁾	2	6	560.-	160.-
BF09	Travaux pour tiers ⁽²⁾ (Agrilogie)	4	12	1'040.-	280.-
BF13	Production de volaille pour les œufs ⁽²⁾ (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14	Economie familiale dans le ménage agricole ⁽²⁾ (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF19	Petits fruits ⁽²⁾ (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
BF22	Transformation artisanale des fruits	3	10	880.-	240.-
BF23	Distillation	3	8	720.-	200.-
BF27	Apiculture	3	10	880.-	240.-
BF29	Constructions	2	8	720.-	200.-
Maîtrise					
M05	Gestion stratégique		12	960.-	240.-

(1) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débutent la formation
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2^e année

(2) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice

(3) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(4) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

(5) Le module B04 inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 270.- est facturée en plus avec la taxe d'examen.

(6) Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 2 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Santé et alimentation proposée en 2023-24)

(7) L'inscription aux modules BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

Date et lieu : _____ Signature : _____

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
 - examen écrit LW01 « Grandes cultures », ou LW02 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LW03 « Grandes cultures bio », ou LW04 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention de la maîtrise :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
 - business plan (M05)
 - entretien professionnel sur la base du business plan

Espace Campagne : balade gourmande des 24 et 25 septembre 2022

Après plusieurs marchés, Espace Campagne vous propose cette année, une balade gourmande dans la vallée des Bénéciardes, à côté de La Chaux-de-Fonds.

Cette balade s'adresse à toutes les catégories d'âges et tous les horizons culturels. En y participant vous pourrez déguster des produits du terroir et découvrir plusieurs facettes de notre agriculture locale.

Des jeux et des activités seront proposés tout spécialement pour les enfants.

Le rendez-vous est donné les 24 et 25 septembre 2022 aux Bressel 231, 2314 La Sagne.

Départ entre 9h30 et 11h.

Les inscriptions seront ouvertes du 26 juin au 17 septembre 2022 sur espacecampagne.ch.

Des flyers seront disponibles dès fin juin.

Espace Campagne, Jean-Yves Robert

Edito

Chères paysannes et femmes rurales,

Si échanger avec les collègues et prendre des décisions par écrit ou en ligne permet d'avancer dans les dossiers, se rencontrer en vrai apporte cependant une qualité supérieure.

Cette année, après deux reports, nous avons enfin pu nous retrouver, en vrai, pour tenir nos assises le 23 mars dernier à Fleurier.

Une effusion toute printanière flottait dans la salle Fleurisia, grâce notamment, au vert tendre du nappage et des arrangements floraux colorés élaborés par les mains artisanes des paysannes du Val-de-Travers.

Au nom du comité central, je tiens à vous remercier pour l'accueil jovial que vous nous avez réservé et la parfaite organisation de cette journée.

Je suis contente de cette réjouissante affluence placée sous le signe de la convivialité, cela montre l'intérêt que vous portez aux paysannes, à notre milieu agricole et aux produits du terroir.

Je vous souhaite une bel été et me réjouis de vous retrouver prochainement.

Natacha Stauffer

Fête la Terre 20 et 21 août 2022

Vu le succès rencontré les années avant la pandémie, lors de cette manifestation, l'UPN a décidé de reconduire la tenue d'un stand. Nous vendrons essentiellement des tresses, pains, taillaules.

Pour la bonne marche de cette vente, nous avons besoin de vous Mesdames et de votre savoir-faire pour la confection de ces diverses pâtes levées.

Si vous êtes intéressées, je vous laisse le soin de vous annoncer auprès de vos présidentes de groupe.

D'avance un grand merci pour votre intérêt.

Fête des vendanges 23-24-25 septembre 2022

Cette année, c'est nouveau, il y aura un village terroir lors de ces trois jours de fête. Neuchâtel Vins et Terroir s'est approché des paysannes et de la CNAV afin de tenir un stand à cette manifestation. Comme cela fait 2 ans que nous n'avons pas fait de marchés divers, il a été décidé que nous relevions le défi en collaboration avec la CNAV. De plus, il nous paraissait important de faire connaître nos produits régionaux.

Nous aurons besoin de quelques dames pour tenir le stand et aussi pour confectionner le pain durant le week-end.

Si vous êtes intéressées, je vous laisse le soin de vous inscrire auprès de Mme Natacha Stauffer au 📞 079 454 33 39 ou 📧 nat.stauffer@bluewin.ch

D'avance un grand merci pour votre intérêt.

Le comité central

Voyage UPN

L'UPN organise un voyage qui nous fera découvrir de belles régions du Tessin. J'espère vivement qu'il vous séduira par la richesse du programme et de ces visites. Votre conjoint est le bienvenu parmi nous, lors de cette excursion.

Nous voyagerons avec M. Philippe Juvet d'Auto transports de La Côte-aux-Fées.

Projet du voyage :

Jeudi 25 août 2022 :

VISITE DE LA VERRERIE GLASI, TRAIN GOTHARD PANORAMA EXPRESS

Neuchâtel - Bienne - Egerkingen, arrêt café - Lucerne - Hergiswil, visite de la verrerie Glasi - Buochs, repas de midi - Flüelen, 14h10, train Gotthard Panorama Express jusqu'à Lugano, arr. 16h38, déplacement et installation à l'hôtel, temps libre, repas du soir dans un restaurant proche de l'hôtel, nuit à l'hôtel.

Vendredi 26 août 2022 :

VISITE DE LA SUISSE MINIATURE, MONTE SAN SALVATORE

Petit déjeuner à l'hôtel - Paradiso, bateau - Melide, visite de la Swiss Miniature - autocar, retour à Paradiso, Funiculaire du Monte San Salvatore, repas de midi au sommet et retour en funiculaire, retour à l'hôtel, temps libre à Lugano, repas du soir dans un restaurant proche de l'hôtel, nuit à l'hôtel.

Samedi 27 août 2022 :

MARCHÉ DE BELLINZONE, FROMAGERIE TOIRA OLIVONE

Petit déjeuner à l'hôtel - Bellinzone, visite libre du marché – Iragna, repas de midi dans un grotto – Val Blenio, visite de l'exploitation agricole et fromagerie Caseificio Töira à Olivone - Lugano, repas du soir dans un restaurant proche de l'hôtel, nuit à l'hôtel.

Dimanche 28 août 2022 :

LOCARNO, TRAIN DES CENTOVALLI, COL DU SIMPLON

Lugano - Monte Ceneri – Ascona, visite d'une cave et dégustation de vin - Locarno, visite libre et repas de midi libre – 14h48, Train des Centovalli – Domodossola, arr. 16h36, reprise du car - Col du Simplon - Brig – Susten, repas du soir - Sierre - Martigny - Lausanne - Yverdon – Neuchâtel, arr. env. 22h30

Départ de : Fleurier, Place de Longereuse 04h50
La Chaux-de-Fonds, Patinoire 05h40
Boudevilliers, Terminal bus 06h00
Boudry, Gare du tram 06h25
Neuchâtel, parking bus Rue des Beaux-Arts 06h45

Le car comprend 50 places, pour être sûr d'y participer inscrivez-vous rapidement.

Formulaire d'inscription pour voyage :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

Tél./Portable _____ E-Mail _____

Date de naissance _____ Carte d'identité n° _____

2^{ème} personne :

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Carte d'identité n° _____

Chambre :

- double remarque/avec : _____
- individuelle (dans la limite des disponibilités, supplément Frs. 240.00)

Prise en charge :

- Fleurier La Chaux-de-Fonds Boudevilliers Boudry Neuchâtel
- Je suis au bénéfice d'un Livret ETI ou assurance annulation similaire : oui non
- Je désire souscrire une assurance annulation : (Frs. 35.-/pers.) oui non
- Je désire souscrire une assurance Aide SOS : (Frs. 11.-/pers.) oui non
- Je désire souscrire une assurance bagages : (Frs. 29.-/pers.) oui non

Par ma signature, j'ai pris connaissance des conditions générales ci-jointes

Date : _____ Signature : _____

À retourner daté et signé à l'adresse suivante avant **le 25 juin 2022** :

Madame

Suzanne Gfeller

La Prise-Fège 1

2127 Les Bayards

Tél. 032 866 11 51

Mail : jps-gfeller@bluewin.ch

Prix du voyage par personne en chambre double

De 20 à 29 personnes **Frs. 990.-**

De 30 à 39 personnes **Frs. 960.-**

De 40 à 49 personnes **Frs. 940.-**

Supplément chambre individuel (dans la limite des chambres disponibles) Frs. 240.-

Assurance annulation Frs. 35.- (pas obligatoire mais recommandée)

Poste CH SA

Impressum

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Y compris :

- Voyage en autocar confortable
- 3 nuits en demi-pension dans un hôtel *** à Lugano Paradiso
- Taxe de séjour à Lugano
- Café/croissant du 1^{er} jour à Egerkingen
- Visite de la verrerie Glasi à Hergiswil
- Repas de midi du 1^{er} jour à Buochs
- Train Gotthard Panorama Express 2^{ème} classe de Flüelen à Lugano
- Bateau de Lugano Paradiso à Melide
- Visite de la Swiss Miniature

- Montée et descente en funiculaire au Monte San Salvatore
- Repas de midi du 2^{ème} jour au Monte San Salvatore
- Repas de midi du 3^{ème} jour au Grotto da Giacinto à Iragna
- Visite et dégustation de fromage la Caseificio Töira à Olivone
- Visite de cave à Ascona
- Train des Centovalli de Locarno à Domodossola
- Repas du soir du 4^{ème} jour à Susten

Non compris :

- Boissons lors des repas
- Repas de midi du 4^{ème} jour à Locarno

Remarques :

- Les visites sont proposées sous réserve de modification de dernière minutes.
- Pièces d'identité indispensable.

Conditions de paiement :

Sur facture individuelle 45 jours avant le voyage (10 juillet 2022)

Conditions d'annulation :

- 60 – 40 jours avant le départ 30%
- 39 – 21 jours avant le départ 50%
- 20 – 8 jours avant le départ 75%

- 7 – au jours du départ 100%
(en pour-cent du prix forfaitaire)

N'hésitez pas à me contacter pour des compléments d'information et dans l'attente de vos inscriptions, recevez, mes cordiales salutations.

Suzanne Gfeller - 079 433 56 54